

LETTRE DATÉE DU 12 JANVIER 2005, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE  
LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, TRANSMETTANT LE TEXTE  
DES RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS SUR DES QUESTIONS DE DÉSARMEMENT  
ET DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION

Additif

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session dans lesquelles il est fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement, ainsi que le texte d'autres résolutions et décisions consacrées ou touchant à des questions de désarmement et de sécurité internationale.

(Signé) Kofi A. Annan

Annexe

**À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a adopté trois décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale:**

- 59/513      Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale
- 59/514      Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire
- 59/515      Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus

Tous les documents et comptes rendus de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale qui étaient consacrés à des questions de désarmement et de sécurité internationale ont été distribués durant la session à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris aux membres de la Conférence du désarmement.

**59/513. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie**

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 3 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>1</sup> et rappelant ses résolutions 52/38 S du 9 décembre 1997, 53/77 A du 4 décembre 1998, 55/33 W du 20 novembre 2000 et 57/69 du 22 novembre 2002, ainsi que ses décisions 54/417 du 1<sup>er</sup> décembre 1999, 56/412 du 29 novembre 2001 et 58/518 du 8 décembre 2003, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session la question intitulée «Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale».

**59/514. Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire**

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 3 décembre 2004, l'Assemblée générale, par 138 voix contre 5, avec 38 abstentions, à la suite d'un vote enregistré<sup>2</sup> et sur la recommandation de la Première

---

<sup>1</sup> Voir A/59/459, par. 91.

<sup>2</sup> *Ont voté pour*: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

*Ont voté contre*: États-Unis d'Amérique, France, Palaos, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Se sont abstenus*: Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie.

Commission<sup>1</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session la question intitulée «Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire».

**59/515. Problèmes découlant de l'accumulation de stocks  
de munitions classiques en surplus**

À sa 66<sup>e</sup> séance plénière, le 3 décembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>1</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session une question intitulée «Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus».

-----